



Rupture conventionnelle

Par Visiteur

Je suis cadre (ingenieur informaticien) dans une SSII. En inter-contrat depuis 2 mois , mon employeur me propose une rupture conventionnelle de mon contrat travail.

J'ai 10 ans et demi d'ancienneté et touche un salaire brut de 2280 euros. Depuis 3 mois je suis au 4/5 ème et touche un salaire de 1300 euros net.

Si j'accepte la proposition, combien dois- je accepter comme indemnités de rupture qui serait convenable du fait qu'il est difficile de trouver du travail à l'heure actuelle.

Par Visiteur

Bonjour,

Après application des règles de calcul, je trouve une indemnité de licenciement de 5000 euros, sans prendre en compte l'indemnité compensatrice de préavis et de congés payé. Évidemment, c'est un calcul à la "louche" dans la mesure où le calcul exact d'une indemnité de licenciement nécessite un travail important.

Vu votre ancienneté, et vu le contexte, vous pourriez espérer pouvoir prétendre à 10 000 euros. Difficile de demander plus à mon sens.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Merci de votre réponse

Cordialement,